

Italie 5%	70.05	70.50	45
Mob. espag.	338.75	353.75	15
Ch. Lomb.	133.75	137.50	3 75
Auric.	485.	505.	20
Comptant	71.05	71.20	25
3% ex-cou.	106.10	106.20	10
4 1/2	102.	102.	10
Ville 1859	390.	392.50	2 50
» 1871	338.25	341.50	3 25
Act. Ouest	683.	685.	2
Obli. 3% Est.	328.	327.50	50
» Lyon	334.	335.	1
» Midi	327.25	327.	25
» Orléans	339.	339.	1
» Vendée	235.	241.	16
Banq. d'Alg.	233.	242.	19
» (Sud)	124.	125.	3
En Banque			
3% Esp. in.	44 1/2	44 7/8	3 1/2
» extér.	14 3/8	14 3/8	
5% Turc	11 3/4	11 3/4	5
6% Péru.	18 3/4	18 1/2	1 1/2
Egypt. 1873	250	246 25	3 75

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres ont eu lieu, hier à midi, dans l'église St-Martin. La municipalité et les divers corps constitués de notre ville y assistaient. Le service d'honneur était fait par un piquet de sapeurs pompiers avec la Grande-Harmonie. Une foule nombreuse était présente dans l'église et aux abords.

Le recensement de la population de Croix vient d'être terminé. Il donne une population totale de 5741 habitants, dont :

1835 garçons	1016 hommes mariés	120 veufs
2971	1659 filles	978 femmes mariées
133 veuves	2770	
Français 2493	Etrangers 3248	
3741		

Le recensement de 1872 donnait 4204 habitants, augmentation 1537 habitants.

M. Charles Bourbier, ancien conseiller municipal de Roubaix, est mort, hier, subitement.

On a arrêté, hier, un jeune belge, Léopold G..., né à Leuze. Sous le coup d'un arrêté d'expulsion, il était rentré en France.

M. le député Achille Scrépel est arrivé à Roubaix, par un train d'hier après-midi.

Un journaliste nommé Lepoutre, vient d'être arrêté dans son domicile, rue Saint-Antoine. Cet homme avait commis un attentat à la pudeur sur six jeunes garçons dans un établissement de la rue du Collège.

Le préfet de police vient d'envoyer à tous les commissaires une circulaire les invitant, à l'avenir, dans le cas d'arrestation pour émission de fausse monnaie, à envoyer, avant toute décision, le billet faux, ou supposé tel, à la Banque de France, pour y être examiné. Il leur recommande également de tenir dans le plus grand secret les arrestations ou saisies de ce genre.

Les obsèques du R. P. Piérart ont eu lieu hier matin. C'était simple, triste et grave comme la vie d'un jésuite. La chapelle était pleine d'une foule recueillie et touchée. Autour du cercueil, les confrères du défunt étaient agenouillés, priant Dieu pour le repos de son âme. On remarquait aussi dans l'assistance un groupe de jeunes orphelins vêtus de blanc; elles pleuraient un père.

La messe des obsèques a été célébrée par le R. P. Pillon, et l'absoute a été donnée par le R. P. Provincial. (Vraie France.)

Le Memorial nous donne les détails suivants relativement à l'incendie qui a éclaté, hier soir, à La Madeleine-lez-Lille :

« Vers neuf heures, dit-il, une immense clarté illuminant tout l'horizon nord de Lille et même une grande partie de la ville, mit rapidement sur pied toute notre population. « Les bruits les plus divers et, comme toujours, les plus exagérés, circulèrent aussitôt. On disait qu'un grand incendie dévorait la manufacture des tabacs, puis, que tout un quartier de La Madeleine-lez-Lille, touchant aux fortifications, l'importante rue Jeanne-Maillette, était réduit en cendres. « Une foule énorme encombra bientôt les abords extérieurs de la porte de Gand. Tous « voulaient voir » le grand désastre. « Heureusement, comme nous le disions, tous ces récits de la foule, auxquels l'immense et persistante lueur donnait une apparence de vérité, étaient fort exagérés, et c'était déjà bien assez du désastre qui venait de

détruire, en moins d'une heure, les ateliers de teinturerie et calandre de M. Léva-Sifoid, sis sur un terrain isolé, rue Jeanne-Maillette. « Ce vaste bâtiment se trouvait dans la première zone militaire, était en grande partie construit en bois. De plus les machines nécessaires à ce industrie avaient été si vaillamment appliquées au feu. Ces, ce qui explique le hauteur des flammes et l'énormité de la leur qu'elles projetaient sur les nuages et au loin sur le campagne. « Pour comble de malheur, la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune est en ce moment en pleine réorganisation, ce qui paralysa l'action des premiers secours. M. le commissaire central de Lille, secouru des premiers sur les lieux, revint rapidement à Lille prévenir les autorités supérieures, et d'accord avec elles, fit partir deux pompes vers La Madeleine. « Quand nous annonçâmes, il y a quelque temps, les pourparlers ouverts entre l'administration de cette grande commune et Lille pour une sorte d'affiliation de sa compagnie de pompiers avec notre beau bataillon lillois, nous ne croyions pas en voir si tôt la nécessité démontée. « M. Dupont, maire de La Madeleine, et ses adjoints se sont multipliés en cette triste circonstance, secondés activement par M. le commissaire de police local, Gombert, dans l'organisation des secours et les mesures d'ordre public. « A 11 heures seulement on était complètement délivré de toute crainte pour les habitations du voisinage : l'usine de M. Léva, à l'exception de la cheminée à vapeur et de quelques pans de murs noircis et calcinés, était par terre. « La perte, assurée, dit-on, est, à première estimation, d'une quarantaine de mille francs pour les bâtiments; nous ignorons encore le chiffre des marchandises perdues. « L'autorité judiciaire de Lille a constaté, samedi, un fait presque providentiel, en son genre. « Vers sept heures, les habitants de la maison faisant le coin de la rue des Sahuteaux, où est ouvert un bureau de tabac, entendirent des vagissements plaintifs sortir de leur fosse d'aisance. « En grande hâte, on ouvre le récipient aux exhalaisons mortelles, et on y trouve une petite fille d'une quinzaine de jours, à demi asphyxiée par les gaz délétères. La pauvre innocente victime avait été jetée là par une main criminelle, mais la résistance des mères, au milieu desquelles on avait essayé de lui donner la mort, l'avait empêchée d'enfoncer. « Le docteur Vanverit, immédiatement appelé, secourut et, après quelques soins, reconnut vite que la petite créature vivait et qu'elle était parfaitement constituée pour cela. « On se félicita d'instinct d'une idée de l'exaspération des gens du quartier et surtout des femmes. Malheureusement la présence de la police, deux infâmes créatures qu'on accusait d'être auteurs de ce crime abominable et qu'on recherche en ce moment, auraient couru grand risque d'être lynchées par la foule indignée, si on avait mis alors la main sur elles. « La petite fille ainsi sauvée d'une mort affreuse a été provisoirement transportée à l'hôpital Saint-Sauveur par ordre du docteur Vanverit, pour y recevoir les soins que nécessitait son état. « DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 JANVIER. — Charlemagne Mollin, rue Watt, indans: Six-Gadagne. — Isidore Henneton, au Pile. — Louis Hasso, rue Philippe-le-Bon, 3. — Abel Bétry, rue Ste-Elisabeth, 4. — Florionand Turcotte, au Hutin. — Edouard Ghosquiere, à l'Époule. — Zélia Tilloux, rue Vaucanson, cour Prouvost, 18. — Louise Fraichetoul, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 11. — Raymond Bollaert, rue du Collège, 88. « DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 JANVIER. — Apolline Gliaia, 41 ans, sans profession, rue Notre-Dame, 30. — Sophie Vanbellinchem, 3 ans, rue Duffot, 4. — Anne Corne, 74 ans, sans profession, rue du Chemin-de-Fer, 54. — Elisa Delebecq, 3 ans, Grande-Rue, cour LeFebvre, 9. — Léonide Heub, 19 jours, rue de la Guinguette, 4. — Angèle Lauwers, 22 jours, rue de Toucoing, 119. « Du 12. — Elisabeth Gasteels, 67 ans, ménagère, au Fontenoy, cité Pionvier. — Augustin Debo, 49 ans, cabaretier, rue des Lognes-Lilles, 95. — Marie Sédouat, 29 jours, rue Jacquart, cité Jacquart, 6. — Oscar Desmette, 1 an, rue Watt. — Jean-Baptiste Sauté, 57 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Berthe Fournier, 2 mois, rue du Veil-Abreuvoir. — Malvina Huvot, 3 ans, rue du Fontenoy, cour Fipo, 12. — Georges Debuchy, 2 ans, rue du Fontenoy, 169. « DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JANVIER. — Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 16 janvier 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE LIAGRE, veuf de Dame Thérèse VROMANE, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1876, à l'âge de 88 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. « Les amis et connaissances de la famille BOURBIER, qui, par oubli, n'auraient pas

reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES BOURBIER, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la Caisse d'épargne, décédé subitement à Roubaix, le 15 janvier 1877, dans sa 67^e année, sont priés de vouloir bien assister à son obit solennel qui sera célébré le mardi 17 janvier 1877, à 9 heures, en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le mercredi 17, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, à Roubaix. « Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 16 janvier 1877, à 9 heures 1/2, en l'église Ste-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame ESTHER-ANTOINETTE VASSEUR, veuve de Monsieur ANTOINETTE LEFEVRE, décédée le 4 janvier 1876, à l'âge de 80 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. « Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Ste-Martin, à Roubaix, le mercredi 17 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur CONSTANT-JOSEPH CLETY, époux de Dame CÉCILE WANN, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1876, à l'âge de 31 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. « COURS PUBLICS DE CHIMIE. — Lundi 15 janvier à huit heures du soir. — Des cours gratuits. — Composition des huiles et des graisses. — Propriétés caractéristiques. — Extraction. — Mélanges naturels et frauduleux. — Dégraissage. — Applications industrielles. « LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimées Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Vraie France, de Lille. « Le cabinet de M^e RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46. « CORRESPONDANCE « Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal. « Monsieur le Rédacteur, « Tout a été dit sur les dangers des passages à niveau des lignes ferrées. La catastrophe encore récente de la Madeleine-lez-Lille a été une nouvelle et terrible démonstration de ces dangers. Votre n^o du 8 courant, rapporte un malheur du même genre arrivé au passage à niveau de Ham-sur-Heure en Belgique; un mort et deux blessés. D'après votre n^o du 13 courant, un accident au passage à niveau de Borin, près Soignies, a fait encore une victime. « Il est certainement du devoir de toute administration sage de chercher à éviter ces malheurs, en en supprimant les causes. « Dernièrement notre Conseil municipal a mis à l'ordre du jour le projet de supprimer le passage à niveau de l'Allumette, c'est bien; mais il me semble que ce passage n'est pas le seul qui existe à Roubaix, que tous les motifs plaident pour la suppression du passage de l'Allumette, s'applique au passage à niveau du Fontenoy, avec d'autant plus de raisons que l'ouverture prochaine du nouveau Boulevard vers Tourcoing, amènera certainement une plus grande circulation de ce côté. « Il semble donc logique de se préoccuper des dangers plus nombreux qui naissent de cette circulation plus active, et d'étudier le projet de les supprimer, sinon avant, du moins en même temps que l'autre projet. « La configuration du terrain me paraît se prêter parfaitement à la suppression du passage à niveau du Fontenoy et à son remplacement par deux routes, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de voie ferrée. En effet, en suivant le Boulevard d'Armentières, il suffit, à quelque distance de la barrière, de faire une fouche; la branche de gauche ira se joindre au quai et passer sous le chemin de fer, le long du canal, la hauteur des rails a été calculée en cette prévision; la branche de droite, dirigée vers la rue Jacquart, passera, sans encombre, au-dessus du chemin de fer. « Je fais des vœux pour que cette question soit réglée avant que quelque nouveau malheur n'en vienne démontrer la nécessité. « Agréés etc. « Un voyageur, Roubaix, 14 janvier 1877. « Belgique « Mardi soir, en l'absence du propriétaire, des mailloteurs se sont introduits chez M. Joseph Quinet, brasseur à Fleurus. « Ils ont pénétré par une fenêtre de derrière du 4^e étage, en se servant d'une échelle prise dans la cour. « La porte de la chambre où ils étaient entrés d'abord se trouvait fermée à l'extérieur. Ils en ont forcé la serrure et ont ensuite parcouru successivement toutes les étages; jusque-là leurs précautions ne leur avaient absolument rien rapporté. Ils descendirent donc à la cuisine et de là au salon, après avoir de nouveau brisé la serrure d'un tiroir d'armoire. « Au salon, ils firent un meuble contenant de l'argenterie. Ils n'y touchèrent pas. « Evidemment, ces individus cherchaient de l'argent. « Samedi soir le train venant de Tournai entra en gare de Barry, lorsqu'une jeune personne de quatorze ans ouvrit la portière et voulut descendre du train. « Cette pauvre enfant fut précipitée sur le sol et roula sous le marche-pied. Un cri de douleur fut poussé par plus de cinquante personnes, témoins de l'accident. Un voyageur se précipita au secours de la malheureuse et fut assez heureux pour la sauver d'une mort certaine. (Courrier de l'Est.) « Un sauvetage, dont les circonstances dénotent une présence d'esprit surprenante de la part d'un enfant de 10 ans, vient d'avoir lieu à Rumilly. « Deux enfants Henri et Alfred, fils d'honnêtes et vaillants journaliers, jouaient en compagnie de leur maison. Alfred, âgé de cinq ans, passant près de la fosse d'aisance, dont quelques plaques formaient l'orifice, fit un faux pas; une des planches glissa, et l'enfant tomba dans la fosse. Son frère sans perdre un instant, et craignant que l'enfant ne survécût pas, s'il allait chercher du secours, se précipita à l'orifice du trou, écorta les planches, et se penchant, il saisit par la chevelure l'enfant déjà presque asphyxié. Il le souleva et parvint avec beaucoup d'efforts à le retirer de la citerne infernale. L'enfant était sauvé, l'amour fraternel, disons plutôt son amour de Dieu, avait donné à cet enfant une présence d'esprit surprenante, et avait décapé ses forces. « Douze personnes de Chimay, ont dû aller déposer mardi dernier, dans le cabinet du juge d'instruction, relativement à l'affaire de Wuz des Ormeaux. Selon toute probabilité, chacune a été comblée chez le sieur Laqueux, le cabaretier déchu à la prison de Charleroi; s'il n'en est pas l'auteur, il aura à faire connaître les coupables. Il est probable d'ailleurs que plusieurs personnes sont impliquées dans l'affaire. « D'après l'Écho de la Frontière, cet assassinat paraît plutôt le résultat d'une querelle qu'un crime prémédité. Le coup aurait été porté avec un verre ou peut-être avec un des leurs porte-alumettes en l'époque que l'on trouve dans tous les cabarets! Voulez-vous cacher leur crime les meurtriers auront chargé la victime sur une charette à bras. Une femme a été remarquée dans les premiers jours de décembre un amas de sang au pied de l'escalier des Ormeaux où la charrette a dû s'arrêter. De là on aura transporté le cadavre dans Pétaing. « Quant à la victime, deux individus dont l'un, déserteur, originaire de Chimay, et l'autre un français raccommodeur de faïences, à peu près de cet âge et de ce signalement, ont dû coucher dans cette maison vers cette époque. « FAITS DIVERS « Les recettes de l'octroi de Paris, pour l'année écoulée, se sont élevées au chiffre de 123,600,000 fr., en excédent d'un peu plus de 6 millions sur les prévisions budgétaires. Les vins en ont pour 57 millions dans la formulation du capital encaissé. « Le Petersburger Hérold du 10 janvier, fait remarquer que quatre généraux allemands font partie de l'armée russe avec le rang de feld-marchal; ce sont le prince héritier de Prusse; le roi de Saxe; le prince Frédéric Charles et le feld-marchal Moltke, et relève l'occasion de ce dernier, que son titre de feld-marchal russe s'accompagne pas ses autres titres dans l'énumération qui en est faite dans l'Annuaire de Gotha, des maisons comitales allemandes. « L'AFFAIRE BILLOIR. — Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, que d'actives recherches étaient faites à l'effet de découvrir le marchand de science de bois chez lequel Billoir s'était fourni d'une assez grande quantité. « Un inspecteur de police s'est présenté chez tous les menuisiers de Montmartre et Clignancourt avec la photographie de Billoir; sur la place du Marché Saint-André, la femme d'un menuisier a cru y reconnaître un individu qui venait quelquefois acheter pour deux sous de sciure de bois. « Elle affirmait qu'il avait la tournure d'un ancien militaire; seulement elle ne pouvait se rappeler si cet individu est venu dans le commencement du mois de novembre. « Une confrontation était nécessaire. « Elle a eu lieu hier soir, à trois heures. « La femme du menuisier avait reconnu Billoir et affirmé qu'il lui avait acheté, le 6 ou le 7, un fort paquet de sciure de bois. « Billoir aurait dit que la sciure était pour envoyer un cadavre en prison etc. « L'INCENDIE DE SAINT-OUEN. — Hier soir, vers sept heures et demie, aux Huilleries de Saint-Ouen, près Paris, dix minutes après la ronde ordinaire, le concierge, M. Goudroy, aperçut de la fumée dans une pièce du premier étage renfermant les étendues, peisis sacs plats renfermant les cotons et étoupes qui servent à nettoyer les machines à vapeur. « Ces résidus sont très-inflammables. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité, qu'il détruisit en moins de deux heures un bâtiment de près de 60 mètres de longueur sur 16 mètres de profondeur et quatre étages de hauteur. « Les pompiers arrivèrent bientôt de Paris et des communes environnantes, ainsi que les pompes des fabricques voisines. Malheureusement l'eau n'arrivait pas assez vite, le canal se trouvant à 800 mètres de là. « L'usine Farcol, à côté de l'huillerie, possédée de puissants réservoirs d'eau. Une partie de ses pompes mouva ces bâtiments sur lesquels tombèrent des milliers d'éclaboussures. « Le trop plein de l'eau s'écoula sur l'avenue de la gare qui longe les deux usines. Grâce à un barrage établi, cette eau put servir à alimenter des pompes, mais le feu, ne rencontrant que des matières très-inflammables, avait fait des ravages effroyables. « Vers neuf heures, les quatre étages s'effondrèrent en lançant vers le ciel des gerbes de flamme. On ne pouvait plus que préserver les bâtiments environnants. « A dix heures et demie, le feu se raviva de nouveau en raison du tirage de grandes cheminées de l'huillerie, restée debout. Mais au dit M. Chevrier fit construire la cheminée principale avec des pierres et du sable, et l'on put empêcher la communication du feu dans les caves. « Avec un accident grave, heureusement, ne s'est produit. Deux pompiers ont été légèrement brûlés. « Les dégâts, dit-on, seraient de plus d'un million. « Les livres, la caisse et une centaine de fûts d'huile ont pu être sauvés. « Tout était assuré. « UNE CYCLONE. — Le Journal des Débats raconte l'autre jour que dans une cyclone qui avait ravagé les îles du golfe de Bengale, 215,000 individus avaient été noyés et submergés dans l'espace de deux heures. Ce fait ayant rencontré quelques incrédules scientifiques, le Journal des Débats résume aujourd'hui le rapport officiel dont il a été l'objet. « Le lieu de l'inondation est un groupe d'îles, situées à l'embouchure du fleuve Megna, au fond du golfe de Bengale, dans une sorte d'entonnoir. Ce territoire, d'une fertilité sans bornes, était habité et cultivé par une population que le dernier recensement évaluait à 1,002,000 âmes. Le flot, le mascaret, haut de 15 à 20 pieds, que que fois plus quand il rencontrait de la résistance, est en ré de la mer dans l'embouchure du fleuve; arrivé à ce point, la cyclone l'a retourné, et le flot et le fleuve réunis se sont accumulés et abattus sur les îles et sur les rives. C'était vers minuit; le vent se mit à souffler en tempête; si froid que plus tard on reprit de la chaleur dans l'eau. Un cri perçit : « L'eau est sur nous ! » et les habitants, surpris et saisis, se réfugièrent comme ils purent dans les arbres; ceux qui n'en eurent ni le temps ni la force furent entraînés dans le courant. Dans ce pays où plusieurs fois par siècle à des ravages semblables, les habitants ont un mode d'installation tout particulier. Cinq ou six maisons, de nattes et de chaume, contenant chacune une famille, composent un hameau. Ces habitations sont bâties sur une plate-forme élevée, faite avec la terre prise dans les fossés dont les hameaux sont entourés; le tout est enfermé dans une muraille d'arbres serrés, qui est la meilleure protection contre les invasions du flot. C'est, en effet, sur ces arbres que se sont réunis les plus heureux; partout où il y avait lacune dans de rempart naturel, il n'y eut que des victimes. Ces arbres sont de bambous, des palmiers, et surtout des arbres à fortes épines, appelés madars. Ces épines ont servi d'instruments naturels de sauvetage, car la violence même du flot soulevait les malheureux naufragés et les portait jusque dans les branches auxquelles ils restaient accrochés. D'autres ont été portés sur des rives voisines par les ruines de leurs maisons qui leur servaient de radeaux. « Cette submersion violente n'a duré que deux heures. A l'aurore, les réfugiés virent du haut de leurs arbres les eaux se retirer, et cette scène devait véritablement ressembler à celle du Déluge. Quelques heures plus tard, les survivants descendirent de leur abri et se réunirent sur l'emplacement de leurs maisons emportées. Ils restèrent sans abri et sans nourriture pendant deux jours, et alors ils recueillirent des provisions de riz et de grains conservés dans des pots et les firent sécher au soleil, puis ils se constituèrent des tentes avec des branches d'arbres. « Le MUET QUI PARLE. — Trois ouvriers tailleurs de pierre, MM. Auguste G..., Adolphe S... et Jules C..., prenaient le vin blanc du matin chez un marchand de vins de l'avenue de Clichy, à Paris. Entre un individu, qui s'approche de trois amis et leur désigne un écriteau placé sur sa poitrine et portant ces mots : « Muet par suite de paralysie, ne pouvant plus travailler par suite d'entière faiblesse dans les principaux organes de la vie, père de famille, je me recommande à votre charité. » « Touchés de pitié, les trois braves ouvriers lui donnèrent quelque menue monnaie; leur exemple est suivi par quelques consommateurs, et c'est avec dix à quinze centimes que l'individu se retire, laissant l'assistance tout étonné. Le lendemain soir, les trois amis se promenaient sur les boulevards, lorsque leur oreille est frappée par la voix stridente d'un camelot, offrant sa marchandise à un cercle compacte d'assistants : « Approchez, messieurs et mesdames, disait notre commerçant en plein vent; cassez, brisez vos talenches; je raccommode tout instantanément avec mon procédé. Je suis le seul dépositaire de la véritable pâte inventée par un chimiste américain à l'Exposition de Philadelphie; je ne vous vends mon procédé ni 60, ni 20, ni même 3 francs, c'est 2 sous, avec la manière de s'en servir. « Nos ouvriers s'approchèrent du cercle, et quelle n'est pas leur supéfaction en reconnaissant dans le possesseur d'un si bel organe le prétendu muet de la veille ! « Furieux d'avoir été joué de la sorte, ils firent part de leur aventure à un sergent de ville. Le marchand de colle à porcelaine fut mené au poste, et l'on trouva sur lui le fameux écriteau reproduit plus haut. « On l'a dit le Gaulois, envoyé au Dépôt reléché aux convenances de renouveler, en plein dix-neuvième siècle, les procédés des trahands de la légendaire cour des Miracles. « AFFAIRE DE L'ACCIDENT AUX COURSES DU BOIS-DE-BOLLENE. — On se rappelle que l'accident qui eut lieu à Longchamps, le 11 juin dernier, le jour où le grand prix de Paris avait amené une foule con-

sidérable sur le champ de courses, a donné lieu à une poursuite correctionnelle contre les jockeys, sous la prévention d'avoir, par imprudence, maladresse et négligence, occasionné involontairement des blessures à diverses personnes. Les propriétaires des courses avaient été cités comme civilement responsables. Le 28 novembre dernier, le tribunal correctionnel rendit un jugement qui déclarait qu'il n'était pas suffisamment établi que les prévenus fussent les auteurs de l'accident et les renvoyait des fins de la poursuite. « Le ministère public a interjeté appel de ce jugement. — L'affaire est venue avant-hier 13, devant la cour. « M. l'avocat général Chevrier a conclu en demandant à la cour de repousser l'appel et de confirmer le jugement. M^e Bétolo a présenté la défense des jockeys. La cour a maintenu l'acquiescement des prévenus, prononcé par le jugement frappé d'appel. « LA COMPLAINTE DE BILLOIR. — La lugubre histoire de la femme coupée en morceaux, devait avoir sa complainte; depuis l'affaire Faldès, les versificateurs n'ont jamais manqué aux grands crimes; mais nous pouvons constater cependant que les nouveaux venus dans la carrière sont loin d'égalier le fameux écrivain qui, sous le nom de Sténographe parisien, a beaucoup écrit sur cette cause célèbre, et à qui l'on attribue la complainte-modèle, celle qu'on refait toujours avec moins d'esprit et surtout moins de cette naïveté qui seule peut faire passer ces grotesques productions. « La complainte de Billoir vient de faire son apparition; mais devant la police correctionnelle. Hétons-nous de dire que la complainte n'est pas en cause; son texte, Dieu merci, n'est pour rien dans l'affaire; cependant, peut-être, à un autre point de vue, n'est-il pas inutile d'en donner un échantillon; cela a pour titre : « L'HORRIBLE CRIME DE SAINT OUEN « DÉTAILS SUR CE MYSTÉRIEUX ASSASSINAT Grande complainte sur ce crime épouvantable Par J.-E. DEBOIS. « Le premier couplet déplore qu'un si grand nombre de crimes viennent ensanguiner la terre, et en conclut que : « Le monde est de plus en plus méchant ! Pour vous prouver c'est infâme ! C'est vivants de dire plus haut, On vient de trouver dans l'eau Le corps mutilé d'une femme ! Elle était, Dieu ! quel tableau ! Coupée en plusieurs morceaux ! « La foule s'assemble sur la berge, et l'on se demande quelle peut être la victime ? Ce, à quoi l'on pense, c'est que : « Puisqu'elle n'est pas du pays, Elle doit venir de Paris. « Puis vient ce rapprochement philosophico-mélancolique entre cette scène d'horreur et l'indifférence du fleuve : « La Seine tranquille coule, Portant les bateaux qui vont De Saint-Cloud à Charenton. « Et encore des conjectures sur la victime : « Était-elle petite ou grande ? Dans l'état qu'on la trouva On n'eut pas deviner ça. « Le crime n'aurait-il pas été inspiré par la jalousie : « J'ignore si cette femme Était vertueuse ou non. Mais je n'en connais pas la raison Qui force à devenir infâme Au point de ruer les jours D'une femme qu'on aime d'amour. « Enfin... car il faut en finir; — après une douzaine de couplets, l'auteur termine ainsi : « Souvenez-vous que l'honneur Peut seul conduire au bonheur ! « MORT DE MADAME SARAH FÉLIX. — Mme Sarah Félix, la sœur de Rachel, est morte vendredi, à quatre heures, après une courte maladie. C'est dimanche qu'elle avait pris le lit. Hier, elle s'est éteinte sans douleur. « Mme Sarah Félix avait cinquante-huit ans. Elle était de 1819. Son véritable prénom était Sophie. « On sait qu'elle a successivement joué au Théâtre-Français, au Gymnase, à l'Odéon, etc., etc. « Depuis longtemps elle avait complètement renoncé au théâtre, pour s'occuper de commerce. Elle avait fait d'abord de l'ostéologie, sans succès, puis elle avait pris la direction de la grande affaire d'eau de teinture qui a fait sa fortune. « Mme Sarah Félix n'était pas juive pour rien, et l'instinct du négoce était des plus développés chez elle. De là son succès. La plus grande partie de son temps se passait à chercher des réclames bien tournées. Une fois, elle ne dormit pas de toute une nuit, de joie d'avoir trouvé celle qui suit : « Pourquoi, demande un monsieur, Mme Sarah ne fait-elle connaître à personne le secret de son eau ? pourquoi tout ce mystère dans la composition de ce talisman ? « C'est bien simple, répond un autre monsieur... C'est parce que Mme Sarah... fait l'X... « Sarah Félix avait un véritable culte pour la mémoire de sa sœur et avait dans son appartement un petit cabinet violet où elle conservait toutes les reliques de Rachel : manteaux de théâtre, couronnes, etc., etc. « Une anecdote assez curieuse à ce sujet. « Un jour, elle travaillait à une réclame avec un journaliste. C'était l'époque où son frère Raphaël dirigeait le Théâtre-Français de Londres, et mettait en tête de ses affiches : « DIRECTION RAPHAËL FÉLIX « Frère de la grande tragédienne Rachel « Si ce n'est pas honteux de se faire ainsi de la réclame avec le nom d'une morte! soupira Sarah Félix... Tenez, j'ai

peûche la communication du feu dans les caves. « Avec un accident grave, heureusement, ne s'est produit. Deux pompiers ont été légèrement brûlés. « Les dégâts, dit-on, seraient de plus d'un million. « Les livres, la caisse et une centaine de fûts d'huile ont pu être sauvés. « Tout était assuré. « UNE CYCLONE. — Le Journal des Débats raconte l'autre jour que dans une cyclone qui avait ravagé les îles du golfe de Bengale, 215,000 individus avaient été noyés et submergés dans l'espace de deux heures. Ce fait ayant rencontré quelques incrédules scientifiques, le Journal des Débats résume aujourd'hui le rapport officiel dont il a été l'objet. « Le lieu de l'inondation est un groupe d'îles, situées à l'embouchure du fleuve Megna, au fond du golfe de Bengale, dans une sorte d'entonnoir. Ce territoire, d'une fertilité sans bornes, était habité et cultivé par une population que le dernier recensement évaluait à 1,002,000 âmes. Le flot, le mascaret, haut de 15 à 20 pieds, que que fois plus quand il rencontrait de la résistance, est en ré de la mer dans l'embouchure du fleuve; arrivé à ce point, la cyclone l'a retourné, et le flot et le fleuve réunis se sont accumulés et abattus sur les îles et sur les rives. C'était vers minuit; le vent se mit à souffler en tempête; si froid que plus tard on reprit de la chaleur dans l'eau. Un cri perçit : « L'eau est sur nous ! » et les habitants, surpris et saisis, se réfugièrent comme ils purent dans les arbres; ceux qui n'en eurent ni le temps ni la force furent entraînés dans le courant. Dans ce pays où plusieurs fois par siècle à des ravages semblables, les habitants ont un mode d'installation tout particulier. Cinq ou six maisons, de nattes et de chaume, contenant chacune une famille, composent un hameau. Ces habitations sont bâties sur une plate-forme élevée, faite avec la terre prise dans les fossés dont les hameaux sont entourés; le tout est enfermé dans une muraille d'arbres serrés, qui est la meilleure protection contre les invasions du flot. C'est, en effet, sur ces arbres que se sont réunis les plus heureux; partout où il y avait lacune dans de rempart naturel, il n'y eut que des victimes. Ces arbres sont de bambous, des palmiers, et surtout des arbres à fortes épines, appelés madars. Ces épines ont servi d'instruments naturels de sauvetage, car la violence même du flot soulevait les malheureux naufragés et les portait jusque dans les branches auxquelles ils restaient accrochés. D'autres ont été portés sur des rives voisines par les ruines de leurs maisons qui leur servaient de radeaux. « Cette submersion violente n'a duré que deux heures. A l'aurore, les réfugiés virent du haut de leurs arbres les eaux se retirer, et cette scène devait véritablement ressembler à celle du Déluge. Quelques heures plus tard, les survivants descendirent de leur abri et se réunirent sur l'emplacement de leurs maisons emportées. Ils restèrent sans abri et sans nourriture pendant deux jours, et alors ils recueillirent des provisions de riz et de grains conservés dans des pots et les firent sécher au soleil, puis ils se constituèrent des tentes avec des branches d'arbres. « Le MUET QUI PARLE. — Trois ouvriers tailleurs de pierre, MM. Auguste G..., Adolphe S... et Jules C..., prenaient le vin blanc du matin chez un marchand de vins de l'avenue de Clichy, à Paris. Entre un individu, qui s'approche de trois amis et leur désigne un écriteau placé sur sa poitrine et portant ces mots : « Muet par suite de paralysie, ne pouvant plus travailler par suite d'entière faiblesse dans les principaux organes de la vie, père de famille, je me recommande à votre charité. » « Touchés de pitié, les trois braves ouvriers lui donnèrent quelque menue monnaie; leur exemple est suivi par quelques consommateurs, et c'est avec dix à quinze centimes que l'individu se retire, laissant l'assistance tout étonné. Le lendemain soir, les trois amis se promenaient sur les boulevards, lorsque leur oreille est frappée par la voix stridente d'un camelot, offrant sa marchandise à un cercle compacte d'assistants : « Approchez, messieurs et mesdames, disait notre commerçant en plein vent; cassez, brisez vos talenches; je raccommode tout instantanément avec mon procédé. Je suis le seul dépositaire de la véritable pâte inventée par un chimiste américain à l'Exposition de Philadelphie; je ne vous vends mon procédé ni 60, ni 20, ni même 3 francs, c'est 2 sous, avec la manière de s'en servir. « Nos ouvriers s'approchèrent du cercle, et quelle n'est pas leur supéfaction en reconnaissant dans le possesseur d'un si bel organe le prétendu muet de la veille ! « Furieux d'avoir été joué de la sorte, ils firent part de leur aventure à un sergent de ville. Le marchand de colle à porcelaine fut mené au poste, et l'on trouva sur lui le fameux écriteau reproduit plus haut. « On l'a dit le Gaulois, envoyé au Dépôt reléché aux convenances de renouveler, en plein dix-neuvième siècle, les procédés des trahands de la légendaire cour des Miracles. « AFFAIRE DE L'ACCIDENT AUX COURSES DU BOIS-DE-BOLLENE. — On se rappelle que l'accident qui eut lieu à Longchamps, le 11 juin dernier, le jour où le grand prix de Paris avait amené une foule con-

sidérable sur le champ de courses, a donné lieu à une poursuite correctionnelle contre les jockeys, sous la prévention d'avoir, par imprudence, maladresse et négligence, occasionné involontairement des blessures à diverses personnes. Les propriétaires des courses avaient été cités comme civilement responsables. Le 28 novembre dernier, le tribunal correctionnel rendit un jugement qui déclarait qu'il n'était pas suffisamment établi que les prévenus fussent les auteurs de l'accident et les renvoyait des fins de la poursuite. « Le ministère public a interjeté appel de ce jugement. — L'affaire est venue avant-hier 13, devant la cour. « M. l'avocat général Chevrier a conclu en demandant à la cour de repousser l'appel et de confirmer le jugement. M^e Bétolo a présenté la défense des jockeys. La cour a maintenu l'acquiescement des prévenus, prononcé par le jugement frappé d'appel. « LA COMPLAINTE DE BILLOIR. — La lugubre histoire de la femme coupée en morceaux, devait avoir sa complainte; depuis l'affaire Faldès, les versificateurs n'ont jamais manqué aux grands crimes; mais nous pouvons constater cependant que les nouveaux venus dans la carrière sont loin d'égalier le fameux écrivain qui, sous le nom de Sténographe parisien, a beaucoup écrit sur cette cause célèbre, et à qui l'on attribue la complainte-modèle, celle qu'on refait toujours avec moins d'esprit et surtout moins de cette naïveté qui seule peut faire passer ces grotesques productions. « La complainte de Billoir vient de faire son apparition; mais devant la police correctionnelle. Hétons-nous de dire que la complainte n'est pas en cause; son texte, Dieu merci, n'est pour rien dans l'affaire; cependant, peut-être, à un autre point de vue, n'est-il pas inutile d'en donner un échantillon; cela a pour titre : « L'HORRIBLE CRIME DE SAINT OUEN « DÉTAILS SUR CE MYSTÉRIEUX ASSASSINAT Grande complainte sur ce crime épouvantable Par J.-E. DEBOIS. « Le premier couplet déplore qu'un si grand nombre de crimes viennent ensanguiner la terre, et en conclut que : « Le monde est de plus en plus méchant ! Pour vous prouver c'est infâme ! C'est vivants de dire plus haut, On vient de trouver dans l'eau Le corps mutilé d'une femme ! Elle était, Dieu ! quel tableau ! Coupée en plusieurs morceaux ! « La foule s'assemble sur la berge, et l'on se demande quelle peut être la victime ? Ce, à quoi l'on pense, c'est que : « Puisqu'elle n'est pas du pays, Elle doit venir de Paris. « Puis vient ce rapprochement philosophico-mélancolique entre cette scène d'horreur et l'indifférence du fleuve : « La Seine tranquille coule, Portant les bateaux qui vont De Saint-Cloud à Charenton. « Et encore des conjectures sur la victime : « Était-elle petite ou grande ? Dans l'état qu'on la trouva On n'eut pas deviner ça. « Le crime n'aurait-il pas été inspiré par la jalousie : « J'ignore si cette femme Était vertueuse ou non. Mais je n'en connais pas la raison Qui force à devenir infâme Au point de ruer les jours D'une femme qu'on aime d'amour. « Enfin... car il faut en finir; — après une douzaine de couplets, l'auteur termine ainsi : « Souvenez-vous que l'honneur Peut seul conduire au bonheur ! « MORT DE MADAME SARAH FÉLIX. — Mme Sarah Félix, la sœur de Rachel, est morte vendredi, à quatre heures, après une courte maladie. C'est dimanche qu'elle avait pris le lit. Hier, elle s'est éteinte sans douleur. « Mme Sarah Félix avait cinquante-huit ans. Elle était de 1819. Son véritable prénom était Sophie. « On sait qu'elle a successivement joué au Théâtre-Français, au Gymnase, à l'Odéon, etc., etc. « Depuis longtemps elle avait complètement renoncé au théâtre, pour s'occuper de commerce. Elle avait fait d'abord de l'ostéologie, sans succès, puis elle avait pris la direction de la grande affaire d'eau de teinture qui a fait sa fortune. « Mme Sarah Félix n'était pas juive pour rien, et l'instinct du négoce était des plus développés chez elle. De là son succès. La plus grande partie de son temps se passait à chercher des réclames bien tournées. Une fois, elle ne dormit pas de toute une nuit, de joie d'avoir trouvé celle qui suit : « Pourquoi, demande un monsieur, Mme Sarah ne fait-elle connaître à personne le secret de son eau ? pourquoi tout ce mystère dans la composition de ce talisman ? « C'est bien simple, répond un autre monsieur... C'est parce que Mme Sarah... fait l'X... « Sarah Félix avait un véritable culte pour la mémoire de sa sœur et avait dans son appartement un petit cabinet violet où elle conservait toutes les reliques de Rachel : manteaux de théâtre, couronnes, etc., etc. « Une anecdote assez curieuse à ce sujet. « Un jour, elle travaillait à une réclame avec un journaliste. C'était l'époque où son frère Raphaël dirigeait le Théâtre-Français de Londres, et mettait en tête de ses affiches : « DIRECTION RAPHAËL FÉLIX « Frère de la grande tragédienne Rachel « Si ce n